

# 200 € pour partir à la rencontre de l'art !

Bourse d'aide à la mobilité destinée aux étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> année de licence en histoire de l'art



Musée du Louvre, Paris © Alexandra Thiélin, INHA, 2023

## Informations pratiques

### Communication et relations presse

Marie-Laure Moreau  
Directrice de la communication  
marie-laure.moreau@inha.fr  
+33 (0)1 47 03 89 50

Anne-Gaëlle Plumejeau  
Chargée de communication  
et des relations presse  
anne-gaëlle.plumejeau@inha.fr  
+33 (0)1 47 03 79 01

# **L'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et la Fondation Antoine de Galbert s'associent pour permettre à 50 étudiantes et étudiants en deuxième année de licence de voyager pour aller à la rencontre des œuvres.**

Avec cette bourse, l'étudiante ou l'étudiant peut choisir d'aller où il veut en France et en Europe, voir ce qu'il veut : une exposition, un musée, un centre d'art, un site archéologique, un monument...

D'un montant maximum de 200 euros cette bourse est attribuée prioritairement sur critères sociaux. Elle concerne les étudiantes et étudiants suivant un cursus d'histoire de l'art, patrimoine ou archéologie ou un cursus ayant une composante en histoire de l'art. Elle s'adresse uniquement à celles et ceux poursuivant leurs études et résidant hors Ile de France.

Le montant doit permettre de couvrir les frais de transport, de bouche et d'hébergement.

L'Institut national d'histoire de l'art et la Fondation Antoine de Galbert souhaitent ainsi contribuer à lever les freins à la pratique de l'histoire de l'art qui empêchent de jeunes historiennes et historiens de l'art de se confronter aux œuvres d'art, en permettant de former leur regard et en les encourageant à poursuivre leurs études dans cette discipline.

## **Modalités**

La mobilité devra avoir lieu à partir de la communication des résultats du jury, au cours de l'année civile 2023.

Dans le mois suivant le déplacement, les lauréats devront envoyer une photo de l'œuvre (ou des œuvres) d'art qu'il aura pu découvrir grâce à la bourse, ou encore d'un ticket d'entrée dans un musée ou monument, le tout incluant idéalement un autoportrait (selfie) avec l'œuvre ou les œuvres, sans obligation concernant l'autoportrait. Les lauréats qui le souhaitent sont également vivement incités à faire part en quelques lignes de leur expérience de visite.

## **Composition du dossier de candidature**

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur la plateforme de candidature de l'INHA avant **le 26 avril 2023** ;

- Copie de la carte d'étudiant(e) pour l'année 2022-2023 ;
- Curriculum vitae précisant le lieu de résidence ;
- Courte présentation du projet de mobilité (à renseigner directement en ligne) ;
- Copie du document attestant du niveau de boursier CROUS (les bourses seront attribuées prioritairement sur critère sociaux mais les étudiants et étudiantes non boursier peuvent également candidater) ;
- RIB au nom du candidat (tout autre RIB ne pourra être considéré) ;
- Attestation sur l'honneur engageant le candidat à utiliser la somme dans le cadre défini par la bourse.

## **Commission de sélection**

Les candidats seront sélectionnés sur leur dossier de candidature en fonction de critères sociaux (attribution des bourses en priorité au barème le plus haut des bourses du CROUS). Un maximum de 50 candidats sera sélectionné.

La sélection des candidats sera effectuée par la direction du département des études et de la recherche.

Les résultats seront annoncés aux candidats dans la première quinzaine du mois de mai.

Les candidats sélectionnés verront ensuite leur bourse directement versée par la Fondation Antoine de Galbert.

---

**Institut national d'histoire de l'art**

6, rue des Petits-Champs  
ou 2, rue Vivienne  
75002 Paris